PROGRAMME : le cadre juridique des lieux de vie

Cette formation a pour objectif l'appropriation du cadre juridique spécifique des lieux de vie qui est à distinguer de celui de son public, celui-ci étant très souvent issu de la protection de l'enfance. Il s'agit également d'apprendre à choisir et construire des postures dans des situations qui peuvent amener des réponses variables en fonction du projet et des besoins du public accueilli.



Taux de satisfaction accessibles en cours d'année 2025

Dates et horaires : Proposées dans la convention de formation suivant les besoins et disponibilités des participants

Durée : 2 jours, soit 14 heures

Nombre de stagiaires par session : 5 stagiaires minimum et 10 stagiaires maximum

Public concerné :

- Les permanents responsables de lieux de Vie et d'Accueil ou des employés.
- Les Porteurs de Projet (personnes engagées dans le processus d'une demande d'autorisation de Lieu de vie et d'Accueil)

Prérequis :

- Être permanent responsable ou coordinateur, chef de service, ou porteur de projet
- Avoir de l'expérience dans le champ du social.

Public en situation de handicap : Contacter notre Référent Handicap :

- Yannick PAQUEREAU / secretaire.general@fnlv.org / Tél 07 87 80 25 96

Tarif : Sur devis – Détaillé dans la convention de formation

Lieu de la formation : utilisation d'une salle au sein d'un lieu de vie, ou location d'une salle dans le secteur d'intervention.

Formateur : Paquereau Yannick, secrétaire général de la FNLV, titulaire d'un DEIS (Diplôme D'Etat d'Ingénierie Sociale), d'un DEES (éducateur Spécialisé) et ancien permanent responsable de lieu de vie.

Modalités et délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par un OPCO, ce délai est porté à 40 jours ouvrés.

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Analyser et comprendre les différents cadres juridiques
- Connaître les différents publics des Lieux de vie et d'accueil.
- Maitriser le cadre spécifique des lieux de vie et d'accueil
- Connaître les différentes postures à adopter face aux autorités de tutelle.

Atteinte des objectifs et évaluation

- Evaluation qualitative de la formation : auto-évaluation et évaluation orale au travers d'un tour de table
- Questionnaire à chaud individuel faisant l'objet d'une analyse et mise en place d'actions correctives tracées le cas échéant.

Moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Etude de cas concrets : les participant présentent leur projet et le situent dans le champ du social.
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Analyse de pratiques
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation :

Feuilles de présence signées par ½ journées

- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.

Sanction de la formation

- Délivrance d'un certificat de réalisation
- Remise d'une attestation de compétences avec atteinte des objectifs, sur demande

CONTENU DE LA FORMATION

Jour 1 : Comprendre le cadre juridique des lieux de vie et d'accueil

Matinée (3h30)

1. **Introduction et tour de table**
   - Présentation des participants et de leurs projets.
   - Présentation de la FNLV et des objectifs de la formation.
2. **Panorama du secteur médico-social et social**
   - Aperçu des différentes structures et acteurs du secteur.
   - Exposé synthétique des codes juridiques applicables aux lieux de vie et d'accueil (LVA).
3. **Les évaluations externes**
   - Rappel du cadre légal complémentaire des évaluations externes.
   - Interactions avec le cadre juridique des LVA.
4. **Questions ouvertes**
   - Espace pour clarifier les attentes des participants.

Après-midi (3h30)

1. **Le cadre juridique spécifique des LVA (Code de l'Action Sociale et des Familles)**
   - Étude du cadre réglementaire des LVA à partir du CASF.
   - Présentation des principaux textes législatifs :
     - Définition et missions des LVA.
     - Effectifs et taux d'encadrement.
     - Décret sur le temps de travail.
     - Catégories de publics accueillis.
2. **Utilisation d'un tableau des textes de loi**
   - Lecture et analyse des articles de loi applicables.
   - Cas pratiques en groupe pour comprendre leur application.

Jour 2 : Droits des usagers et responsabilités des gestionnaires

Matinée (3h30)

1. **Les droits des usagers (Articles L311-4 à L311-8 du CASF)**
   - Documents obligatoires : contrat de séjour, charte, livret d'accueil.
   - Droits spécifiques :
     - Droit de rétractation de l'usager.
     - Désignation d'une personne de confiance.
     - Consultation obligatoire du Conseil de Vie Sociale (CVS).
   - Projet d'établissement : politique de prévention de la maltraitance.

2. **Particularités des LVA vis-à-vis des ESSMS**
    - Comparaison des LVA avec les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS).
    - Conséquences juridiques de cette distinction.
    - Examen des postures possibles face aux pratiques des conseils départementaux.

Après-midi (3h30)

1. **Les contrôles et autorisations des LVA**
    - **Les contrôles** :
        - Qui peut effectuer ces contrôles ?
        - Objectifs et conséquences des contrôles.
        - Cas de fermetures administratives.
    - **Les autorisations et changements** :
        - Processus d'autorisation et modifications réglementaires.
        - Démarches administratives et légales.
2. **Synthèse et analyse de pratiques**
    - Étude de cas concrets issus des participants.
    - Discussion sur les postures et stratégies adaptées.
3. **Clôture de la formation**
    - Évaluation des acquis : tour de table et questionnaire à chaud.
    - Remise des certificats de réalisation.